

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2019-047

DEUX-SÈVRES

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2019

Sommaire

DDFIP 79

page) Page	ge 3
79-2019-04-01-004 - Délégations spéciales de signatures pour le pôle gestion	
publique010419 (4 pages)	ge 5

DDFIP 79

79-2019-04-01-003

Arrêté de subdélégation de signature en matière domaniale 010419

Arrêté de subdélégation de signature en matière domaniale 010419 DDFIP 79



République Française

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale

Le préfet de département des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres,

ARRETE

- Art. 1^{er}. La délégation de signature qui est conférée à Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, sera exercée par Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, responsable de la mission gestion publique, Administratrice des Finances publiques adjointe.
- **Art. 2.** En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Hélène GILBERT, ou à son défaut, Mme Joëlle PLANCOULAINE et Mme Catherine LIEVRE, inspectrices divisionnaires des Finances publiques, pour signer tout acte de gestion dans la limite de 30 000 €.
- **Art.3.** En ce qui concerne les attributions visées par l'arrêté du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, délégation de signature est accordée dans la limite de 5 000 € à :
- M. Anthony ANQUETIL, inspecteur des Finances publiques.
- Art. 4. Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures.
- Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 1er avril 2019

Pour le Préfet,

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE

MINISTÈRE DE L'ACTION

DDFIP 79

79-2019-04-01-004

Délégations spéciales de signatures pour le pôle gestion publique010419

Délégations spéciales de signatures pour le pôle gestion publique010419 DDFIP79



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

Niort, le 1er avril 2019

Division de la Stratégie, Coordination et de la Maîtrise des Activités

44 rue Alsace Lorraine

BP 19149

79061 NIORT Cedex 9

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017, fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres.



Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division « Collectivités et établissements publics locaux » :

Madame Joëlle PLANCOULAINE et Madame Catherine LIEVRE, inspectrices divisionnaires des finances publiques reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de leur division.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Madame Hélène GILBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;

Service « Pilotage du réseau SPL »

Madame Michèle VILLEMEJANE, inspectrice des finances publiques ;

Monsieur Julien MENIGOZ, contrôleur des finances publiques ;

Services « Fiscalité Directe Locale » et « Appui et soutien aux collectivités locales »

Madame Magalie DUFOUR, inspectrice des finances publiques.

Madame Annabelle JEZEQUEL, inspectrice des finances publiques.

Service « Monétique et Dématérialisation »

Monsieur Sylvain MARCHAND, inspecteur des finances publiques.

2- Pour la Division des opérations comptables, financières et domaniales de l'Etat

Madame Hélène GILBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames Joëlle PLANCOULAINE, et Catherine LIEVRE, inspectrices divisionnaires des finances publiques ;

Service « Comptabilité de l'État et Services Financiers» :

Secteur comptabilité

Madame Sonia MARACHE, inspectrice des finances publiques, chef du Service pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements, déclarations de recettes et consignations, endossements de chèques de toute nature, bordereaux de dépôt de chèques à l'encaissement, bordereaux d'envoi d'effets postaux, les reçus de dépôt de numéraire ou de valeurs, les ordres de paiement inférieurs à 500 €, les documents relatifs au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, les notes et documents techniques transmis aux ordonnateurs, tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge y compris les pièces de nature juridique ou contentieuse, les remises de support magnétique, la validation de l'intégration dans le BDF Direct des virements de gros montant et/ou urgents, domestiques et internationaux, la validation des virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR, l'émission des chèques sur le Trésor inférieurs à 500 €, la réception des oppositions à paiement des dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs et oppositions à tiers détenteurs, les délivrances de carnets à souches ;

Madame **Anne BAILLY-DUMONT**, contrôleuse principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Madame Fanny GEORGE, contrôleuse principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Secteur Dépôt Fonds Trésor - DFT

Madame Sonia MARACHE, inspectrice des finances publiques, chef du Service pour signer les déclarations de recettes et consignations, les récépissés, les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs, les bordereaux et lettres d'envois de simples pièces et accusés de réception, les bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement, les visas de chèques de banque, la validation informatique des flux Saturne, et tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

Madame **Anne BAILLY-DUMONT**, contrôleuse principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Madame Fanny GEORGE, contrôleuse principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Service « Chargé relation clientèle - Caisse Dépôt Consignation CDC et Dépôt Fonds Trésor DFT »

Monsieur Bernard BANZOUZI-BIKINDOU, inspecteur des finances publiques.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Niort, le 1er avril 2019

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE

8